

SOUTIEN DU JURA A « MÜHLEBERG-ILLIMITE-NON »

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et des communications (DETEC) a accordé fin 2009 une autorisation d'exploitation de la centrale de Mühleberg, illimitée dans le temps.

Plus de 100 voisins immédiats de la centrale ont déposé début 2010 un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF) contre cette autorisation.

Le Tribunal administratif fédéral a annulé la décision du DETEC concernant l'autorisation d'exploitation illimitée dans le temps et a fixé un délai au 28 juin 2013 pour la fermeture de la centrale.

Les FMB et le DETEC ont recouru en mars 2012 auprès du Tribunal fédéral. La décision finale dans cette procédure est attendue prochainement.

La centrale de Mühleberg présente de nombreux défauts, la sécurité de la population environnante – et plus éloignée également – n'est pas garantie. Mühleberg doit donc être débranché le plus rapidement possible.

Les riverains opposants, qui refusent l'autorisation d'exploitation illimitée à Mühleberg, sont soutenus par le comité « Mühleberg illimité-non ». Des centaines de particuliers, plus de 60 organisations ainsi que des villes comme Bâle, Berne, Bienne, Genève, Lausanne, etc. soutiennent le comité.

Rappelons que la motion n°997, qui demandait notamment la fermeture immédiate de Mühleberg, avait été acceptée par le parlement jurassien le 28 septembre 2011. Le soutien du canton du Jura à «Mühleberg illimité-non» pourrait être le prolongement de la mise en œuvre de la motion n° 997.

A cet effet, nous chargeons le Gouvernement

- de soutenir le large mouvement qui demande l'annulation de l'autorisation illimitée dans le temps de Mühleberg, soit en inscrivant la République et Canton du Jura en tant que membre collectif au comité « Mühleberg illimité-non », soit en octroyant un soutien financier, comme l'ont fait Lausanne et Bâle.

Delémont, le 26 septembre 2012

Erica Hennequin
Groupe CS-POP et VERTS